



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°58

Réunion du : mardi 25 avril 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

INFORMATIONS – RENCONTRES NON JOUEES

La Commission informe les clubs que les rencontres non jouées et/ou reportées le week-end des 29 et 30 avril 2023, en raison des conditions climatiques ou pour un autre motif, seront reportées automatiquement sur le week-end des 06 et 07 Mai 2023 si le calendrier des 2 équipes concernées le permet.

COUPE DE FRANCE 2023/2024

25813218 – STADE FRANÇAIS / BOISSISE PRINGY US du 21/05/2023

Demande du STADE FRANÇAIS pour avancer le match au jeudi 18 mai 2023 à 15h00, sur le stade Français n°1 à VAUCRESSON.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BOISSISE LE ROI PRINGY US.

25813317 – COURONNES OFC 1 / BOISSY FC 1 du 21/05/2023

Demande de COURONNES OFC pour avancer le match au lundi 08 mai 2023 à 15h00, sur le stade Maryse Hilsz 1 à Paris 20ème.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de BOISSY FC.

SENIORS - CHAMPIONNAT

24555954 – HOUILLES AC 1 / TRAPPES ES 1 du 14/05/2023 (R2/D)

Demande de HOUILLES AC pour avancer le match au samedi 13 mai 2023 à 18h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de TRAPPES à transmettre au plus tard le vendredi 12/05/2023 à 12h.

24555429 – VIRY CHATILLON ES 1 / TORCY PVM US 1 du 27/05/2023 (R1/B)

Rappel :

Suite à l'indisponibilité du terrain d'honneur du stade Henri LONGUET.

La Commission reste en attente de la proposition de terrain pour jouer ce match.

SENIORS - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant ci-dessous de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 RSG de la LPIFF) :

1^{er} RAPPEL :

24555908 – IVRY US 2 / TRAPPES ES 1 du 23/04/2023 (R2/D)

U20 - CHAMPIONNAT

25069413 – ROMAINVILLE CA / MAISONS ALFORT FC du 16/04/2023 (R3/B)

La Commission prend connaissance des courriels de ROMAINVILLE CA et de l'arbitre et entérine le score suivant :

- ROMAINVILLE CA : 1 but
- MAISONS ALFORT FC : 1 but

La Commission invite les clubs à vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match afin de pouvoir corriger les éventuelles erreurs de saisie (résultat du match, avertissement, changements...).

25069411 – MITRY MORY FOOTBALL / ST MAUR MASC. VGA du 23/04/2023 (R3/B)

Après lecture de la FMI, la Commission enregistre le forfait non avisé de ST MAUR MASC. VGA (1^{er} forfait)

RAPPEL :

25069753 – ISSY LES MX 20 / VILLENEUVE LA GARENNE du 14/05/2023

La Commission demande à ISSY FC de fournir un terrain de repli.

En l'absence de proposition de terrain de repli, la Commission prendra toutes les décisions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

550137 – CLICHOIS UF 20 (R2/A)

Suite à la décision de la C.R.D. du 07/03/2023 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U20 de CLICHOIS UF à compter du 02/04/2023.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations. Le terrain de repli devra être un terrain neutre situé en dehors de la ville de CLICHY SOUS BOIS.

Les rencontres concernées sont :

- 24577723 – CLICHOIS UF 20 / SENART MOISSY 20 du 14/05/2023
- 24577733 – CLICHOIS UF 20 / BLANC MESNIL SF 20 du 04/06/2023

U17 - CHAMPIONNAT

24604005 – SARCELLES AAS / TRAPPES ES du 23/04/2023 (R1)

Courriel de TRAPPES ES du 23/04/2023.

La Commission prend connaissance de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, enregistre le forfait de l'équipe de TRAPPES ES (1^{er} forfait).

24963083 – MELUN FC / CHOISY LE ROI AS du 23/04/2023 (R2/B)

La Commission prend connaissance de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, enregistre le forfait non avisé de l'équipe de CHOISY LE ROI AS (2^{ème} forfait)

24962950 – VITRY 94.2 CA / PARIS 13 ATHLETICO du 23/04/2023 (R2/A)

Courriel du CA VITRY 94.2 informant d'une inversion du score saisi sur la feuille de match informatisée et de l'absence de l'arbitre officiel,

La Commission entérine le score comme suit :

VITRY 94.2 CA : 1 but

PARIS 13 ATHLETICO : 7 buts.

La Commission invite les clubs à vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match afin de pouvoir corriger les éventuelles erreurs de saisie (résultat du match, avertissement, changements...).

U16 - CHAMPIONNAT**24572408 - FC 93 BOBIGNY BG 1 / AULNAY CSL 1 reporté au 30/04/2023 (R2/A)**

Demande pour avancer ce match le jeudi 27 avril 2023 à 19h00, avec accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

24572813 – BUSSY ST GEORGES FC 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 22/04/2023 (R3/C)

Courriel du FC BUSSY ST GEORGES informant d'une erreur de saisie du résultat sur la feuille de match informatisée et confirmation de l'arbitre officiel,

La Commission entérine le score comme suit :

BUSSY ST GEORGES FC : 2 buts

FONTENAY SOUS BOIS US : 4 buts.

La Commission invite les clubs à vérifier les informations saisies sur la FMI lors des signatures d'après match afin de pouvoir corriger les éventuelles erreurs de saisie (résultat du match, avertissement, changements...).

24572328 – AC BOULOGNE BILLANCOURT 2 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 14/05/2023 (R2/B)

Courriel de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT et attestation de la Mairie du PLESSIS TREVISE indiquant le terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 14 mai 2023 à 13h00, sur le stade Louison Bobet n°1 au PLESSIS TREVISE.

Accord de la Commission.

24572338 – AC BOULOGNE BILLANCOURT 2 / MONTROUGE FC 92 2 du 04/06/2023 (R2/B)

Courriel de l'AC BOULOGNE BILLANCOURT et attestation de la Mairie du PLESSIS TREVISE indiquant le terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 04 juin 2023 à 13h00, sur le stade Louison Bobet n°1 au PLESSIS TREVISE.

Accord de la Commission.

Rappel.

La Commission vous indique qu'il restera UNE (1) rencontre à purger avec un terrain de repli, pour le premier match à domicile de la Saison 2023/2024.

U14 - CHAMPIONNAT**24565150 AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 / BONDY AS du 13/05/2023 (R1/A)**

Rappel

La Commission accusé réception du courriel de BOULOGNE BILLANCOURT AC indiquant que le match se déroulera sur le terrain synthétique du stade Sibano à NOISY LE ROI.

Le document transmis de la Mairie ne comportant pas la date de mise à disposition du terrain, la Commission demande à l'ACBB de lui fournir un document le précisant et indiquant également l'horaire du coup d'envoi du match.

CDM - CHAMPIONNAT

24571624 – ISSY LES MOULINEAUX FC / CASTANHEIRA PARIS AS du 23/04/2023 (R3/A)

La Commission prend connaissance de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel, enregistre le forfait non avisé de l'équipe de CASTANHEIRA PARIS AS (1^{er} forfait).